

Séance du 4 juin 2018

Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020, territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

La contrat de territoire, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Saint Brieuc Armor Agglomération, une enveloppe financière globale d'un montant de 10 185 970 euros a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Admission en non-valeur.

Au cours des exercices comptables précédents, des titres de recettes, émis pour le recouvrement de produits communaux, n'ont pas été honorés par leurs créanciers. Ces factures concernent des locations de salles, des remboursements de jeux et des prestations périscolaires. La Direction Générale des Finances Publiques a adressé à la Commune, un état de demande d'admission en non-valeur, établi à la date du 12 avril 2018, pour un montant total de 1.136,70 euros, ayant pour motifs de présentation la mention « poursuite sans effet ».

Caution applicable aux gobelets recyclables.

La commune d'Hillion a investi dans 1 000 gobelets recyclables à l'effigie du logo communal ce qui permettra de réduire les déchets lors des manifestations organisées par la commune (journée citoyenne, ...) mais aussi lors de celles organisées par les associations (buvettes fête de la musique, vide grenier ...).

Une caution d'un euro par gobelet est voté.

Avenant à la convention de prestations de ramassage, transport et traitement des algues vertes par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le compte des communes touchées par des échouages au cours des saisons 2015 à 2020.

La prolifération des algues sur notre littoral est un phénomène relativement ancien, et longtemps perçu comme une simple gêne olfactive et visuelle. Cependant, les événements intervenus lors des dernières années sont venus appuyer les études déjà réalisées qui démontrent un réel risque sanitaire en cas de décomposition massive d'algues vertes (type *ulva armoricana*) sur les plages.

Le littoral de la Baie de Saint-Brieuc présente des caractéristiques propres aux côtes bretonnes avec un trait de côtes parsemé de falaises, de rochers, de nombreuses petites criques de galets ou de sable et des plages de sable. Le substrat naturel des estuaires (Gouessant, Légué) et du fond de baie d'Yffiniac est marqué par la présence de vases et de limons (sablo-vaseux, sablo-silteux, vaso-silteux). Ces caractéristiques propres à la Baie de Saint-Brieuc ne permettent pas une intervention sur la totalité du littoral.

En conséquence, la convention de prestations de ramassage, transport et traitement des algues vertes par Saint Brieuc Agglomération pour le compte des communes touchées par des échouages, en vigueur depuis 2010, et renouvelée en 2015, nécessite d'être modifiée afin de tenir compte de ces caractéristiques terrains et du zonage de ramassage mécanique ou manuel qui en découle. Je vous propose d'analyser ensemble le périmètre d'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération sur le territoire de notre commune.

Groupe scolaire, validation de l'esquisse.

La commune d'Hillion a souhaité regrouper ses deux entités scolaires (primaire et élémentaire) au sein d'un seul et unique site dans le cadre d'un projet structurant. Les établissements, à direction unique, sont actuellement situés dans deux bâtiments distincts.

Par ailleurs la libération d'un des deux bâtiments permettra de regrouper et mettre en place une Médiathèque, une ludothèque, un centre de loisirs, un cyberspace et offrira d'autres opportunités. Ce Projet apparaît cohérent au regard du positionnement en centre bourg est une opportunité de requalifier les espaces publics de la Rue de la Tour du Fa et de la Rue des Ecoles.

Monsieur le Maire, des élus membres du groupe de travail et les services, ont pris le temps de visiter les opérations réalisées par ces équipes. Au-delà du fait de connaître l'écriture et d'appréhender les approches architecturales des équipes, cela a permis d'étoffer la réflexion d'un point de vue fonctionnel, organisationnel et spatial.

Il a été souhaité de bénéficier de l'expertise d'un ergonome pour rencontrer et recueillir les attentes des enseignants et des ATSEM.

Fruit de multiples rencontres avec la Mairie et les usagers, un programme a été remis à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour concevoir ce regroupement scolaire.

L'esquisse est validée.

Demande de subvention pour les travaux au groupe scolaire.

Le terrain de l'école élémentaire permet d'envisager la création du groupe scolaire.

L'école devra être dimensionnée pour accueillir deux classes maternelles et leurs équipements adaptés (un dortoir, une salle de motricité, des sanitaires...) et 4 classes élémentaires, dotées de locaux complémentaires (salle informatique, bureau de direction, sanitaires...). La mutualisation de certaines salles sera prise en compte. En outre, le projet devra respecter les objectifs suivants :

- Une disposition judicieuse des différents locaux permettant des déplacements aisés et sécurisés,
- Une souplesse d'utilisation des locaux et des possibilités d'extension en cas de variation des effectifs,
- Un respect des règles applicables à ce type d'équipement en matière de sécurité, d'accessibilité et d'utilisation,
- Une insertion harmonieuse des constructions nouvelles sur le site existant.

Une subvention est sollicitée auprès du Pays via le partenariat Europe-Région-Pays, le Conseil départemental des Côtes d'Armor via le contrat de territoire ou de tout autre financeur.

Dotation de soutien à l'investissement local, travaux de rénovation de trois bâtiments situés au bourg de Saint-René.

La commune d'Hillion est engagée depuis plusieurs années dans une recherche d'économies d'énergie et d'exemplarité de ses projets de création, rénovation et extension de bâtiments communaux.

Dans cette initiative, elle est accompagnée, depuis 2008, par un conseiller en énergie partagée de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc.

Sur Saint-René, 3 bâtiments à usage fréquent et mal isolés sont d'intérêt prioritaire pour continuer ce travail de rénovation thermique du bâti communal :

- Salle multifonctions du Gué Rouget,
- Restaurant scolaire de Saint-René,
- Foyer associatif de Saint-René.

Avenant pour les travaux du bourg de Saint-René.

Par délibération du 10 mars 2014, le conseil municipal a validé la phase PRO telle que présentée par le cabinet Paysages de l'Ouest, devenu « Futur Proche ».

Suite aux travaux d'effacement des réseaux, à la construction d'un nouveau pôle de services en coeur du bourg de Saint-René, à l'arrivée du collège, à l'aménagement de la Vallée du Cré, au développement des modes de déplacement doux, une extension du périmètre initial et une adaptation de la typologie des travaux s'avère nécessaire sans remettre en cause la philosophie générale du projet initial.

Le découpage des travaux en tranche a été décomposé comme suit :

- Tranche ferme comprenant le carrefour Rue Morin, Rue du Vergers, Jardin de l'église, Place des commerçants,
- Tranche optionnelle 1 correspondant à la Rue Morin Ouest et Est (prolongement de l'aménagement côté Est 360 ml + Mur de soutènement côté Ouest pour préserver la rangée d'arbres),
- Tranche optionnelle 2 rassemblant la Rue des Vergers et la Rue des Domaines (y compris le prolongement de l'aménagement de la Rue des Vergers d'environ 200 ml).

Le montant total de l'aménagement recalé, toutes tranches confondues, s'élèverait ainsi à environ 1 548 768,55 euros hors taxes, soit 1 858 522,26 euros toutes taxes comprises.

Aménagement des la Vallée du Cré, extension des jeux de boules et construction d'un local chauffé. Validation de l'avant-projet

L'avant-projet définitif est validé.

Modification des statuts de Saint-Brieuc Agglomération, changement d'adresse du siège social

Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport.

Dans le cadre de la Fête du Sport 2018, le dimanche 23 septembre, il est proposé de lier sportivement les deux bourgs d'Hillion et de Saint-René de notre commune, membre de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Il est prévu de créer une liaison douce entre les deux bourgs par une piste cyclable et il est souhaité initier lors de la fête du sport, l'ensemble de la population à ce projet afin qu'il soit largement partagé : femmes et hommes, personnes en situation de handicap, jeunes, seniors...

Ce projet a pour objectif de s'inscrire dans le développement durable et le respect de l'environnement, de sensibiliser les usagers au bienfait de la pratique des activités physiques et sportives.

Cette liaison permettra également aux jeunes Hillionnais de se rendre en toute sécurité au collège en voie de construction qui se situera à Saint-René.